



HAL
open science

IREMUS - Institut de recherche en musicologique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IREMUS - Institut de recherche en musicologique. 2013, Université Paris-Sorbonne, Centre national de la recherche scientifique - CNRS. hceres-02031235

HAL Id: hceres-02031235

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031235v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :

Centre de recherche musicologique

IRPMF

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Paris-Sorbonne

Centre National de la Recherche Scientifique



Novembre 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : **Centre de recherche musicologique**

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A+	A+	B	A	C



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Centre de recherche musicologique
Acronyme de l'unité :	IRPMF
Label demandé :	Création par restructuration d'unités existantes
N° actuel :	UMR 200 + EA 4087 + EA 206
	M ^{me} Danièle PISTONE, Observatoire musical français (OMF)
Nom du directeur (2012-2013) :	M ^{me} Florence GETREAU, Institut de recherche sur le patrimoine musical français (IRPMF)
	M. François PICARD, Patrimoines et langages musicaux (PLM)
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M. Denis HERLIN

Membres du comité d'experts

Président :	M. Pierre Albert CASTANET, Université de Rouen (représentant du CNU)
Experts :	M ^{me} Dina BACALEXI (représentant du CoNRS (personnels ITA))
	M. Philippe CANGUILHEM, Université Toulouse 2 - Le Mirail
	M ^{me} Valérie DUFOUR, Fonds National de la recherche scientifique et Université libre de Bruxelles, Belgique
	M ^{me} Laurence GIAVARINI, Université de Bourgogne, Dijon, (représentante du CoNRS)
	M. Richard LANGHAM SMITH, Royal College of Music, London, Grande- Bretagne
	M ^{me} Béatrice RAMAUT-CHEVASSUS, Université Jean Monnet, Saint-Etienne



Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Daniel DURNEY

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Pierre DEMEULENAERE, Université Paris-Sorbonne

M^{me} Mireille DESTIBATS, Ministère de la Culture et de la Communication

M^{me} Sandra LAUGIER, CNRS



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Université Paris-Sorbonne + Bibliothèque nationale de France.

Équipe de Direction

M. Denis HERLIN, M. François PICARD, M^{me} Danièle PISTONE.

Nomenclature AERES

SHS 5-3

Effectifs de l'unité : Institut de recherche sur le patrimoine musical français (IRPMF)

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	3	2	2
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés (3CR, 7DR)	10	10	10
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	8	7	4
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) Conservateurs BnF	4	4	4
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		1	1
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	25	24	21

Taux de producteurs	100,00 %
---------------------	-----------------



Effectifs de l'unité : Patrimoines et langages musicaux (PLM)

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	18	16	14
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	0,25	0,25	
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)			
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	1		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	19,25	16,25	14

Taux de producteurs	87,50 %
----------------------------	----------------

Effectifs de l'unité : Observatoire musical français (OMF)

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	19	12	11
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	0,5		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1	1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)			
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	0,40	0,40	
TOTAL N1 à N6	20,90	13,40	12

Taux de producteurs	91,67 %
----------------------------	----------------



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

L'intensité de l'activité de recherche et la qualité scientifique globale méritent vraiment d'être relevées, et ceci se vérifie au niveau de chacune des trois unités rencontrées. Ainsi, pour Patrimoines et langages musicaux (PLM), les travaux d'analyse sur le système tonal, le séminaire d'études ethnomusicologiques ou les publications de sources médiévales et renaissantes s'imposent comme des références au plan national et international. Pour l'Observatoire musical français (OMF), les études historico-analytiques sur les musiques actuelles, sur le jazz, les recherches en sociologie de la musique, et la psycho-pédagogie musicale sont à remarquer. A l'Institut de recherche sur le patrimoine français, l'IRPMF, les projets d'envergure menés année après année à un rythme soutenu avec une réussite magistrale (4 projets ANR) font de cette unité un fleuron de la musicologie historique bien au-delà des frontières. La publication des éditions monumentales que l'Institut élabore s'appuie sur des éditeurs internationaux de tout premier plan.

La capacité à étendre et à renforcer des liens avec le milieu européen dans des domaines reconnus d'expertise de l'unité est à mettre en exergue : ethnomusicologie pour PLM, informatique musicale pour l'OMF (rayonnement du MINT : « Musique, Informatique, Nouvelles Technologies »), diffusion internationale des collections pour l'Institut de recherche sur le patrimoine français.

Les liens nombreux et les interactions avec le milieu musical et la société civile sont également à signaler, d'autant plus que de nombreux membres du laboratoire sont eux-mêmes instrumentistes : convention avec le Conservatoire National de Musique et de Danse de Paris, pour Patrimoines et langages musicaux ; formation à la gestion de la culture pour l'Observatoire musical français ; utilisation par des chanteurs, des instrumentistes et des chefs de renommée mondiale, des éditions monumentales de l'Institut de recherche sur le patrimoine français.

L'attention portée à la formation des jeunes chercheurs (Bureau des Jeunes Chercheurs et instauration des « Doctorales » à l'OMF) est importante.

La grande qualité de la gouvernance de l'IRPMF garantit à l'Institut une cohésion humaine et scientifique entre chercheurs, enseignants-chercheurs, bibliothécaire, ITA qui compte pour beaucoup dans la réussite des projets.

Points à améliorer et risques liés au contexte

La gouvernance nécessite une révision radicale dans les deux unités de Paris-Sorbonne afin de garantir une circulation réelle des informations financières et scientifiques auprès de tous les membres, d'intégrer les doctorants aux prises de décisions collégiales et de se conformer ainsi aux usages en vigueur dans les unités de recherche nationales.

La cohérence entre les « axes » synchroniques et diachroniques n'est pas à ce jour pleinement validée dans les travaux et les publications. Dans le cadre actuel, et plus encore dans le cadre envisagé d'une fusion des trois unités, le comité de visite invite ses collègues enseignants-chercheurs et chercheurs à repenser l'unité organique des thématiques de recherche. Le projet global pour le prochain contrat, tel qu'il est présenté, décline un nombre bien trop grand de thématiques dans son « axe » 2 ; de plus, celles-ci sont redondantes par rapport à l'« axe » 1, consacré essentiellement à l'IRPMF.

Ainsi, loin d'aller dans le sens d'une nécessaire cohérence, la perspective de ce regroupement PLM/OMF/IRPMF, qui semble n'avoir pas été suffisamment réfléchi, accuse un risque de dilution des thèmes de recherche à Paris-Sorbonne, et, d'une manière générale, amènerait, s'il se réalisait, une situation « d'éparpillement thématique du fait de la masse » que pointe d'ailleurs le projet lui-même.

Les publications méritent d'être diversifiées à l'OMF, malgré l'élément positif que constitue l'existence de collections portées par l'unité.

Une intégration plus volontaire des doctorants aux prises de décisions doit être entreprise, même si l'OMF a franchi un premier pas significatif en ce sens.



Dans la perspective du regroupement éventuel des trois unités, l'adossement à Paris-Sorbonne de l'Institut de recherche sur le patrimoine français, actuellement en convention avec l'université de Tours, instaurerait un rapport d'échelle inégal (15 doctorants IRPMF, 150 Paris-Sorbonne).

Recommandations

Il est particulièrement important de mettre en place une gouvernance efficace et collégiale, surtout dans le cadre d'une fusion prévue sur deux sites et avec des budgets séparés.

Il convient de veiller à une plus large visibilité et à une diffusion plus internationale des productions scientifiques (PLM). Le comité préconise une forme de concentration du projet dans la continuation des « points forts » cités ci-dessus, en souhaitant que la fusion prévue ne conduise pas l'IRPMF à un début de dissolution des missions scientifiques toutes spécifiques à cette UMR.

Il est demandé, notamment à l'OMF, de ne pas céder à la tentation d'intégrer à l'intérieur d'une unité musicologique toutes les disciplines connexes à la musicologie (sciences de l'éducation, histoire des arts, esthétique, sociologie, anthropologie, psychologie cognitive, informatique), comme si elles étaient mues par une sorte de force centripète.

Les perspectives de développement musicologique ne pouvant guère prendre corps, de l'avis du comité, si elles reposent sur la croyance en une éventuelle autosuffisance musicologique, seront au contraire beaucoup plus efficaces si elles relèvent d'une pluridisciplinarité ouverte, nourrie par la collaboration avec des chercheurs d'autres disciplines. Cela paraît particulièrement vrai vis-à-vis d'un ensemble de recherche de très grande échelle tel que celui qui est projeté dans le cadre d'une hypothétique fusion OMF/PLM/IRPMF.

Il convient de veiller au renouvellement des chercheurs et des ITA qui partiront à la retraite pour que la pyramide des âges ne représente pas un risque réel à court ou moyen terme pour l'unité (IRPMF).



3 • Appréciations détaillées

Dans leurs documents écrits comme lors de la visite, les trois unités de musicologie actuellement existantes : l'UMR-CNRS 200 : Institut de recherche sur le patrimoine musical français (IRPMF) ; et les deux Equipes d'Accueil de l'Université de Paris-Sorbonne, que sont respectivement l'EA 4087 : Patrimoines et langages musicaux (PLM), et l'EA 206 : Observatoire musical français (OMF), ont choisi de présenter séparément leurs bilans respectifs. En revanche, la rédaction et la présentation du projet pour le contrat 2013-2018, portant regroupement de ces trois unités en une seule, ont été communes.

Le comité présentera donc son rapport, pour cette partie 3 : « appréciations détaillées », selon deux modes successifs : une évaluation séparée unité par unité pour chacun des points 1 à 5 ; une évaluation globale pour le point 6 : « stratégie et projet à cinq ans ».

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Patrimoines et langages musicaux (PLM)

Le comité d'experts a apprécié la vigueur de l'activité scientifique de l'Equipe d'Accueil, qui se manifeste par un grand nombre de publications de nature très variée. Mais il regrette toutefois que cette grande hétérogénéité des supports choisis se fasse parfois au détriment de publications à fort impact pour la communauté scientifique.

Il faut mentionner la contribution significative de l'équipe au patrimoine français de la musique du Moyen-âge et de la Renaissance. Elle se concrétise notamment par des publications comme celles des Psautiers et surtout de la *Messe de la Sorbonne*. Cette initiative rayonne dans le domaine de la musicologie historique, qui ne constitue pas la priorité affichée de l'unité. En revanche, le comité d'experts remarque la contribution importante à la connaissance de l'histoire de la théorie de la musique (dans l'œuvre de Rameau) que constitue l'activité de Patrimoines et langages musicaux (PLM) - elle exemplifie en cela l'objectif d'un croisement fécond entre la musicologie historique et la musicologie systématique. Il faut relever aussi un travail de documentation importante dans la partie musicale du *Dictionnaire des Orientalistes* de langue française, ouvrage à la portée culturelle plus large, ouvert au grand public et d'un impact multidisciplinaire. Le comité a également été séduit par une autre cible de recherche véhiculant des implications internationales, qui est le croisement fécond entre organologie et exécution historiquement informée (par exemple les études sur les méthodes de piano).

Parmi les éléments positifs à retenir, s'agissant de la production scientifique de cette Equipe d'Accueil, on notera sa grande capacité à répondre à des appels d'offre et à s'inscrire dans des projets de recherche collaboratifs. Les projets « Musiconis » et « Neuma » sont soutenus par l'Agence Nationale pour la Recherche, et trois chercheurs sont membres fondateurs du Laboratoire d'excellence RESMED : « Religions et Sociétés en Méditerranée ».



Observatoire musical français (OMF)

Inscrite dans un réseau international, la qualité de la recherche de l'OMF est réelle, notamment dans les domaines du jazz et de la *popular music*, ainsi que dans celui de la musique électroacoustique, de la sociologie de la musique et de la psycho-pédagogie musicale. C'est d'ailleurs dans ces domaines que les publications s'appuient avant tout sur des supports extérieurs à l'équipe - comme le recommandait le rapport AERES d'avril 2009 concernant cette unité.

Un projet de base de données consacré à l'histoire du jazz a été soutenu par l'Agence Nationale pour la Recherche (2008-2011). En dehors de cette ouverture aux nouvelles problématiques, l'unité se consacre à des domaines originaux, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de recherche. Les travaux relatifs à la presse musicale française (XVIIIe-XXIe siècles) méritent à ce titre d'être mentionnés, tout comme le développement d'un outil d'aide à l'analyse des musiques électroacoustiques en collaboration avec l'Université de Leicester ; de même les travaux du groupe interne MUSECO, qui a pour objet l'articulation entre musique, cognition et enseignement musical dans ses implications musicologiques, sociologiques et éducatives, et produit des études sur l'approche perceptive des musiques du XXIème siècle ou sur l'abord didactique de l'analyse musicale, méritent grandement d'être salués.

Enfin, le comité d'experts ajoute que les colloques ou journées d'étude sont nombreux et témoignent d'un niveau d'activité remarquable.

Institut de recherche sur le patrimoine musical français (IRPMF)

L'excellence de la recherche à l'Institut de recherche sur le patrimoine musical français est une donnée qui dépasse très largement les frontières de notre pays. La direction de trois grandes éditions monumentales (Rameau, Fauré, Debussy), la création de bases de données de grande qualité, le pilotage d'une revue à forte audience internationale (*Musique-Images-Instruments*), tout ceci concourt, entre constance et innovation, à faire de cette équipe de recherche un porte-drapeau national de la musicologie historique.

Le point fort de l'Institut tient au fait que plusieurs groupes de chercheurs travaillent sur des sujets voisins dans une évidente « synergie ». Cette unité, essentiellement pluridisciplinaire, tisse de fait des liens avec l'histoire, l'iconographie, l'organologie, l'histoire de l'art (dessins, peintures), les sciences de l'homme, la sociologie, la littérature, la philosophie, l'histoire du théâtre/spectacle, etc. Le réseau, qui touche bon nombre d'activités, s'inscrit dans des collaborations internationales, non seulement avec des universités aux États-Unis, au Canada, en Italie, en Grande Bretagne, en Allemagne, entre autres, mais aussi avec des centres de recherche spécialisés et de haute réputation. Les éditions monumentales de l'IRPMF se fondent sur la collaboration avec deux maisons d'édition musicale dont les compétences remontent au XIXe siècle. En tant que responsables d'édition, les trois rédacteurs — ceux des *Œuvres Complètes* de Debussy (Durand), de Rameau et de Fauré (Bärenreiter) — ont su tirer profit d'équipes de production internationales de haute expertise professionnelle. De plus, le comité d'experts note que la très grande réputation de ces entreprises d'excellence assure aux publications une distribution mondiale.

Entre bilan et prospective, on saluera des initiatives d'une importance culturelle au-delà des limites de la musicologie, comme ce double-projet qui consiste d'une part dans le colloque international Debussy, à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de sa naissance - colloque de grand impact, dont les actes se préparent actuellement et dont les intervenants spécialistes sont venus de plusieurs pays, d'autre part, à l'appui de cette rencontre, dans l'exposition : « Debussy, la Musique et les Arts », qui a eu lieu à la fois à Paris et à Tokyo. Il s'agit là d'événements d'une grande importance, fondés sur la mise en valeur de sources méconnues et de recherches originales et en même temps accessibles au grand public.



Les éditions de la musique de Fauré, de Debussy et de Rameau se développent à partir d'une réflexion sur ce qu'est une source en musicologie, et sur des méthodes critiques évoluées, élaborées par les travaux collégiaux des membres de l'unité dans les domaines à la fois musicologique, historique et littéraire. A base pluridisciplinaire, ces éditions s'étendent aussi aux études et aux écrits sur la musique ; à la correspondance des compositeurs ou même des peintres (Camille Saint-Saëns, Claude Debussy, Ernest Chausson, Henry Lerolle et Maurice Denis) ; aux documents de presse ; aux journaux ; aux mémoires, etc. On ne soulignera jamais assez la pluridisciplinarité efficiente de nombreux groupes de travail au sein de l'Institut, comme le montre par exemple la collection « Église, Liturgie, Société dans l'Europe Moderne » (ELSEM), dont la base de données « Sequentia » résulte des liens qui ont été tissés avec la Bibliothèque Franciscaine des Capucins à Paris - une initiative à la fois historique et moderne. Aux côtés des grandes éditions monumentales, la préparation des catalogues thématiques demeure aussi un modèle à l'aura internationale indiscutable en matière d'expertise philologique.

L'identité de l'unité et ses résultats visibles internationalement se fondent donc sur des savoir-faire remarquables et des domaines de spécialisation clairs - la musique française du XVII^e siècle au début du XX^e siècle -, ainsi que des outils partagés (outils en ligne, bases de données collaboratives, bases de données mettant en valeur les fonds de la BnF, inventaires patrimoniaux, iconographie) et d'évidentes capacités d'innovation méthodologique.



Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Patrimoines et langages musicaux (PLM)

Il a été noté que plusieurs programmes scientifiques se distinguant par leur originalité (« Musiconis », « Neuma ») ont été soutenus par l'Agence Nationale de la Recherche. D'autres traduisent la solidité éprouvée de leur méthodologie (analyse du système tonal, vecteurs harmoniques). L'animation de revues bien positionnées dans la discipline (*Musurgia*) ou liées à des universités étrangères (Revue des *Traditions Musicales des Mondes Arabes et Méditerranéens*) voisine avec d'autres projets éditoriaux plus discrets en termes de visibilité (*Jardin de musique*).

Le comité de visite estime cependant que l'unité présente une trop grande proportion de publications d'un niveau national ou même de caractère presque confidentiel, dans des revues difficiles – sinon impossibles – à trouver dans des bibliothèques hors de France. A ce titre, il recommande que soient encouragées les publications d'une importance internationale (ou réellement nationale) et à réduire les éditions parues sous forme d'auto-publication.

Observatoire musical français (OMF)

Des collaborations suivies, notamment avec le Brésil, permettent à l'équipe de cultiver un réseau de recherche intéressant : dans ce domaine, en dehors des performances en matière d'informatique, les études sur la *popular music* apparaissent particulièrement dynamiques et ouvertes. Enfin, dans le contexte d'un certain éparpillement scientifique, l'histoire du jazz en France, portée par l'Agence Nationale de la Recherche, joue un rôle pionnier. Quelques publications chez des éditeurs très réputés dans le champ de la musicologie sont à mettre en exergue, comme l'éditeur Ashgate (prix pour la meilleure recherche dans le champ du rock enregistré).

Dans le même esprit, plusieurs groupes de recherche collaborent avec des équipes internationales : celles des universités de Montfort, Leicester (spécialisée dans la musique électroacoustique), les « International Exchanges on Music Theory and Performance (IEMTP) » ; d'autres au Brésil, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, au Portugal ; le Réseau Asie. Le développement des bases de données (portant entre autres sur l'histoire de jazz et sur la musique électroacoustique en Asie orientale) est important, tout comme les quelques publications informées sur la nouvelle musicologie, sur le « genre » en musique, sur les aspects innovants de la psychologie cognitive de l'art sonore.

Reste que, s'agissant de cette unité, et étant donné son manque de cohérence thématique, on peut se demander jusqu'à quel point la totalité des initiatives menées, vu leur diversité, peuvent être soutenues efficacement au sein même de leur unité porteuse.

Institut de recherche sur le patrimoine musical français (IRPMF)

Au travers de nombreuses participations à des projets soutenus par l'Agence Nationale de la Recherche (œuvres complètes de Molière, MUSÉFREM, NEUMA, Saintes Chapelles), l'équipe de l'IRPMF est activement impliquée dans des projets collaboratifs.

En outre, d'autres types de partenariats, nationaux et internationaux, témoignent d'une remarquable insertion dans le réseau musicologique international (colloques à l'étranger, éditions monumentales paraissant chez Bärenreiter, collections chez Brepols, etc.).

L'Institut tient un rôle irremplaçable dans le champ de la musicologie parce qu'il offre des outils systématiques de recherche sur les compositeurs (catalogues thématiques, catalogues par « genre »), mais aussi des écrits de musiciens et des travaux collectifs de réflexion menés à l'échelle internationale.



Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Patrimoines et langages musicaux (PLM)

L'interaction avec l'environnement socio-culturel est à l'évidence un des points forts de cette unité. Cette qualité se manifeste notamment dans les actions de rapprochement avec le monde de l'interprétation musicale (partenariat avec le Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, en particulier). D'autre part, il est à noter que des travaux débouchant sur des projets innovants, comme l'enregistrement/partition de la *Messe de la Sorbonne*, sont portés par des formations en relation avec le monde professionnel, en particulier dans le domaine du Moyen Age.

La relation musicologie-interprétation-musique vivante est donc placée au cœur de l'activité de l'unité. Elle se concrétise aussi par le développement des séminaires sur la rhétorique, la sémiotique et l'analyse musicales, et trouve son répondant pédagogique dans la mise en place du doctorat « musique et pratique », avec le Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, et du master professionnel « Interprétation de la musique médiévale ».

Observatoire musical français (OMF)

Divers domaines de recherche (jazz, pédagogie) proposent des collaborations étroites avec le monde professionnel. Le comité d'experts tient également à souligner l'intérêt qu'offre, pour de futurs musicologues comme pour la société civile, le terrain de recherche et de formation représenté par la gestion des entreprises culturelles. On retrouvera là aussi cet aspect de l'activité de l'unité dans un master professionnel dédié à ces métiers.

Institut de recherche sur le patrimoine musical français (IRPMF)

Les éditions critiques publiées par l'équipe IRPMF bénéficient d'un accueil remarquable de la part des structures de diffusion musicale (opéras, orchestres et chefs réputés), en France et à l'étranger. Le public des musiciens et des mélomanes profite directement de l'excellent travail critique réalisé, comme en témoignent les 11.000 exemplaires vendus des *Préludes* de Debussy. Une mise en valeur du patrimoine musical français d'une telle qualité, reconnue mondialement, génère de toute évidence de puissantes retombées, directes et indirectes, sur les plans culturels et économiques en France.



Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Patrimoines et langages musicaux (PLM)

Encouragés en amont, les doctorants, en tant que débutants dans la vie professionnelle, sont naturellement invités à se diriger vers des interventions dans des colloques et vers des publications. Le comité de visite, constatant le trop grand nombre de doctorants par enseignant-chercheur habilité à diriger les recherches, pense qu'il y a là un facteur de risque pour un bon fonctionnement de l'unité.

Par ailleurs, la gouvernance de la structure apparaît comme très opaque : il n'existe notamment aucun règlement intérieur. Les doctorants et la responsable administrative semblent même ignorer l'existence d'un conseil de laboratoire, auxquels ils ne sont donc pas conviés et dont les comptes rendus ne leur sont pas communiqués. Il ne semble pas que la direction scientifique de l'Université de Paris-Sorbonne, alertée par le comité sur ce point, ait prévu d'imposer un fonctionnement plus collégial, puisqu'elle voit dans cet état de fait une « tradition locale ».

Observatoire musical français (OMF)

La situation est à peine meilleure dans l'EA 206, qui peut toutefois compter sur l'existence d'un « Bureau des Jeunes Chercheurs » regroupant ses doctorants, et dont les représentants sont invités à assister aux conseils de laboratoire - mais ils n'y ont aucune voix délibérative. Le règlement intérieur n'a pas été fourni dans le bilan. Comme pour PLM, aucun local n'est mis à la disposition des doctorants. Il est vrai que les chercheurs eux-mêmes n'en disposent pas.

Institut de recherche sur le patrimoine musical français (IRPMF)

Les règles de la collégialité gouvernent cet institut de recherche en présentant des statuts clairs et bien vécus par l'ensemble du personnel. Bien organisée, la vie de l'Institut s'est progressivement articulée autour de séminaires internes puis de rendez-vous internationaux. Cette politique de rencontres a contribué à une large ouverture sur la communauté scientifique.

Lors de la visite aux ITA, étaient présents pour l'IRPMF, cinq personnels CNRS de cette catégorie (dont la gestionnaire de l'unité et correspondante formation) et, pour Paris-Sorbonne, un membre du personnel administratif spécialiste de l'audiovisuel. A l'IRPMF, tous les collègues sont bien intégrés dans leur équipe et participent à la prise de décisions (l'Assemblée Générale équivaut à un conseil de laboratoire). L'adéquation entre leur métier, leur spécialité disciplinaire et le travail qu'ils réalisent est parfaite, et il est remarquable de constater que tous, aussi bien l'analyste de sources, que le technicien PAO (également musicologue, mais non diplômé), que la spécialiste d'informatique et réseau, que celle de l'audiovisuel, ou que la spécialiste de l'iconographie (qui est aussi la documentaliste de l'IRPMF) sont à la tâche dans une claire conscience de leur mission et de la ligne d'action de l'unité. Du reste, tous, à la question : « quel est votre métier ? », répondent d'abord : « musicologue ».



Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Patrimoines et langages musicaux (PLM)

Cette unité, comme l'OMF, relève de l'École Doctorale V de Paris-Sorbonne : « Concepts et Langages ».

Si l'existence de séminaires reste une des propositions fortes du fonctionnement de l'unité, l'auto-évaluation admet néanmoins plusieurs faiblesses, dont l'absence du soutien pour les post-doctorants et l'ignorance des ressources par rapport à celles d'Outre-Atlantique.

Par ailleurs, vu le nombre d'inscrits, l'équipe PLM ne peut prétendre à un encadrement sérieux de chacun des étudiants, et à l'organisation d'un apprentissage individualisé de la recherche, nécessaire au niveau du doctorat.

Observatoire musical français (OMF)

L'instauration des « Doctorales » et la présence du « Bureau des Jeunes Chercheurs » montrent des efforts pour insuffler une activité dynamique à la formation à la recherche.

S'il est très remarquable que l'OMF encourage les débutants à produire, en revanche il y a lieu de veiller à ce que leurs publications apparaissent dans des revues à diffusion nationale, voire internationale, ce qui constituera un levier pour l'apprentissage de la recherche et un tremplin vers l'intégration dans le milieu.

Institut de recherche sur le patrimoine musical français (IRPMF)

Au sein de l'Institut de recherche sur le patrimoine musical français, l'activité en direction des doctorants reste beaucoup moins importante que celle des unités sises à Paris-Sorbonne (15 contre 150), l'Institut CNRS étant organisé autour de quelques lignes de recherche bien délimitées, et ses membres n'ayant pas, comme à l'Université de Paris-Sorbonne, d'obligation statutaire d'enseignement qui permet de susciter un grand vivier de doctorants. En revanche, les rapports avec l'Université François Rabelais à Tours lui ont assuré une décentralisation saine des compétences de l'unité, ainsi que des échanges multidisciplinaires. Outre l'instauration de stages longs, le comité d'experts a noté la présence de directeurs de thèse au sein de disciplines mixtes. Au cœur de cette dynamique, des masters internationaux pourraient voir le jour.



Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet aspire à la fusion, lors du passage au contrat 2013-2018, de trois unités musicologiques parisiennes : OMF, PLM et IRPMF. Or il est apparu, tant à la lecture du dossier dans sa partie projet que lors du dialogue avec les responsables des unités portant ce projet de fusion, qu'à bien des égards, sa cohérence globale n'est pas garantie.

Dans ce cadre de fusion, exclusivement parisienne, le comité d'experts estime que le risque est double :

- affaiblir la musicologie dans les universités de province, voire occulter toute recherche dans ce domaine en dehors du centre parisien. En une période où tous les observateurs pointent le problème de l'extrême concentration de la recherche en Île-de-France, le fait qu'à la suite de la fusion, l'IRPMF ne serait plus conventionné avec l'Université de Tours, mais exclusivement lié à deux laboratoires parisiens, n'a rien pour encourager à faire éclore de nouvelles initiatives hors Paris.

- rapporter la question de la « visibilité » de la recherche en musicologie à ce qui a constitué la seule définition du futur laboratoire, entendue pendant la visite du comité : « toute la musicologie ». Le résultat attendu se lit donc à travers un simple calcul de mesure d'une « masse critique ». Car la logique mise en œuvre dans ce projet de fusion ne relève pas du scientifique, mais du politique, en ce sens qu'il impose un cadre institutionnel censé générer une réflexion sur les contenus. La démarche inverse aurait semblé plus légitime et aurait eu en tout cas l'avantage d'emporter l'adhésion de la communauté scientifique en même temps que de ses tutelles.

Dans la perspective annoncée d'une préservation de « l'indépendance sectorielle » de la discipline, comme il a été dit lors de la rencontre plénière, on peut raisonnablement douter que des apports scientifiques significatifs naissent du simple fait d'une fusion. Au contraire, dans la mesure où la « synergie », qu'on annonce comme un résultat attendu de ce regroupement, n'est pas arc-boutée sur une ligne méthodologique ou thématique commune, on peut craindre que cette fusion non seulement ne favorise en rien, ni pour l'UMR-IRPMF, ni pour les Equipes d'Accueil de Paris-Sorbonne, la poursuite d'initiatives et de démarches interdisciplinaires qui s'y rencontrent actuellement, mais bien plutôt les mettent en sommeil. Pire : la menace de la dispersion thématique ne va-t-elle pas planer sur ce nouvel attelage, puisqu'aujourd'hui déjà, la qualité souvent remarquable des travaux des uns et des autres n'a pas su trouver un ordonnancement cohérent au sein des quatre axes annoncés ?

Le comité d'experts tient à ajouter que la gouvernance de ce futur centre, dont le nom n'est toujours pas trouvé, n'est jamais clairement précisée ; et comment imaginer que le directeur d'un tel ensemble puisse diriger tant de lignes de recherche sans perdre la force même de ses propres travaux ? L'annexe d'une strate universitaire à l'IRPMF ne peut qu'ajouter un niveau de charges administratives supplémentaire à une unité pourtant très productive. Le rapport ne fait en outre état d'aucune discussion sur les moyens de fonctionnement et administratifs qui seraient débloqués par les tutelles pour supporter la mise en place d'une telle structure.

La synergie ne répond pas aux mêmes critères de production que la « visibilité ». Sachant que prendre la visibilité comme finalité essentielle du travail ne garantit en rien un accroissement de la production scientifique, en termes quantitatifs comme qualitatifs, ce qui est espéré ici risque fort de se métamorphoser en rétrécissement symptomatique. Là où les tutelles mettent en avant, dans le discours commun qu'elles ont tenu lors de la visite, le projet sans doute très louable de rapprocher les unités CNRS des universités et réciproquement, le comité a au contraire le sentiment que le projet tel qu'il est présenté ici va à l'encontre des logiques qui président aux destinées d'une UMR : construire les moyens scientifiques (intellectuels et techniques) d'une interdisciplinarité véritable, pensée et active.



4 ● Analyse thème par thème

Conçu pour mettre en œuvre « la plus grosse unité de recherche en musicologie », dispersé sur deux sites, le projet propose quatre thèmes déséquilibrés montrant peu de synergies entre les unités. Il reste donc beaucoup à faire pour justifier l'ambitieux objectif annoncé, de présenter ici comme un *continuum* d'éléments indissociables où l'approche historique, anthropologique ou sociologique « n'est jamais séparée de l'approche analytique », comme l'indiquait l'un des responsables du Centre de recherche en musicologie de Paris-Sorbonne - objectif sur lequel le comité n'a reçu, malgré sa demande de clarification, aucune explication scientifique.

Par ailleurs, en ce qui concerne la cohérence, la portée et le nombre de chercheurs dans chaque nouveau thème, le comité d'experts relève sur tous ces points une grande disparité. Ainsi, dans le premier « axe » (IRPMF), les objectifs sont très clairs, unifiés géographiquement (sur la France), méthodologiquement (en phase sur l'interprétation des sources primaires), chronologiquement (du XVII^{ème} au XX^{ème} siècle) et physiquement (un seul centre au sein de la Bibliothèque nationale de France) ; mais dans le deuxième « axe » (Centre de Recherche Musicologique de Paris-Sorbonne), existe une trop grande hétérogénéité ainsi qu'un manque de convergence entre les « axes » thématiques et l'expertise scientifique.

Enfin, tandis qu'une synergie existe à l'heure actuelle à l'Institut de recherche sur le patrimoine français, avec des objectifs unifiés, et que fonctionne une entité relevant d'une interdisciplinarité bien pensée et mise en œuvre, cette cohésion scientifique risque d'être mise à mal une fois l'Institut intégré dans l'unité mono-disciplinaire de très grande taille proposée.



Thème 1 : IRPMF - Institut de recherche sur le patrimoine musical français

Nom du responsable : M. Denis HERLIN

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2012	Au 01/01/2014
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	3	2
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires	10	6 1/6
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	8	4 1/3
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) Conservateurs BnF	4	4
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0	
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants	0	0
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche	0	0
ETP de doctorants	11	
TOTAL	36	16 5/6



• Appréciations détaillées

Avis global sur le thème

En fait, ce premier « axe » consiste à prolonger les thèmes précédemment étudiés par l'IRPMF en procédant à un redécoupage en six parties :

1. éditions critiques et catalogues ;
2. éditions d'écrits sur la musique livrets et correspondances ;
3. étude des collections de musique ;
4. l'opéra et ses institutions ;
5. musique et liturgie ;
6. répertoires, interprétation, institutions.

L'intitulé même de ce thème, qui reprend donc le nom de l'une des trois unités existantes : l'IRPMF, correspond bien à sa réalité scientifique, et en cela, ce choix est légitime. En revanche, dans la perspective de la fusion annoncée des trois unités, et s'agissant là d'un thème censé relever d'un ensemble structuré globalement, un tel choix manifeste une prise en compte bien modeste de cette réalité fusionnelle. Par conséquent, l'évaluation scientifique proprement dite ne pose aucune difficulté ; mais c'est son insertion dans le projet global qui ne laisse pas d'étonner.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le projet poursuit le travail déjà entamé sur la musique française du XVII^{ème} au XX^{ème} siècle (éditions critiques, catalogues, correspondance des compositeurs, bases de données) en désirant toutefois ouvrir de nouveaux chantiers (histoire des collections).

Points à améliorer et risques liés au contexte

La première partie intitulée « éditions critiques et catalogues » ne fait mention d'aucune collaboration avec un ou plusieurs membres des Equipes d'Accueil de Paris-Sorbonne, dont l'« axe » 1 reprend exactement le même intitulé.

Recommandations

Le passage à la fusion des unités, si elle était effective, risquerait de mettre en péril les éléments de cohérence (méthodologique, scientifique...) qui ont fait la renommée de l'IRPMF, Institut qui associe chercheurs du CNRS et bibliothécaires de la Bibliothèque Nationale de France.



Thème 2 : CRM - Sorbonne

Nom du responsable : M^{me} Danièle PISTONE, M. François PICARD

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2012	Au 01/01/2014
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	37	34 1/3
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires	0,5	0
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	4,25	2
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	0	0
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	1	
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants	0	0
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche	0,35	0,35
ETP de doctorants	155	
TOTAL	198,1	36 5/6



• Appréciations détaillées

Avis global sur le thème

Concrétisant le désir de croiser différentes méthodes musicologiques spécifiques de Patrimoines et langages musicaux et de l'Observatoire musical français (tentative qui avait été faite naguère, mais n'avait pas abouti), le présent projet sera porté par un Centre de Recherche Musicologique de Paris-Sorbonne structuré par fusion des deux Equipes d'Accueil antérieures. Réunis, leurs anciens domaines de recherche se déclineront en quatre thèmes :

1. éditions critiques et catalogue ;
2. sociétés, institutions, enseignement, répertoires ;
3. interprétation, enregistrement, technologie, performance ;
4. théorie, analyse, esthétique, sémiotique.

Si la reconfiguration montre un regroupement en quatre approches disciplinaires qui font sens, la volonté collaborative entre les structures existantes ne semble pas manifeste, aucun séminaire ou travail commun entre PLM et l'OMF n'étant annoncé.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le projet se focalise sur des éditions critiques plus spécialisées, mais moins importantes en ce qui concerne le monde de la musique et l'impact international. La poursuite des travaux dans le domaine des sources théoriques a le mérite de conforter les recherches sur la musique du Moyen-âge. En dehors de l'intéressant projet « Made in France » sur le jazz avant 1929 (avec un éditeur anglais), des liens internationaux avec la communauté électroacoustique vont être perpétués. Au travers d'« études transversales », le comité relève beaucoup de projets divers dont le plus important couvre des recherches dans le domaine de l'enseignement musical (avec une ouverture à l'étranger : Pékin, Londres, Melbourne).

Points à améliorer et risques liés au contexte

Même si l'offre du Centre de recherche en musicologie de Paris-Sorbonne désire « couvrir l'ensemble du champ historique de l'Europe » complétée par « divers partenariats avec le Brésil, Liban, Colombie, Asie orientale... », la pluralité thématique de la proposition semble plus dispersée que logiquement complémentaire (études médiévales, connaissance du romantisme français et européen, musique improvisée, théorie des langages musicaux, psychopédagogie de la musique, musiques populaires actuelles / amplifiées...).

Recommandations

« Appuyé sur une grande expérience » (comme l'a relevé un des responsables du Centre de recherche en musicologie de Paris-Sorbonne lors de la rencontre avec le comité), l'« axe 2 » se fonde volontairement sur « la transdisciplinarité, la pluridisciplinarité, l'interdisciplinarité » (*ibid.*). Intéressé par les modalités de cette volonté d'émergence thématique croisée, le comité de visite regrette le manque de précisions sur la méthodologie originale qui préside à ces études comparées ou métissées (au sein de la thématique « sociologie des processus créateurs », par exemple).



Thème 3 : Pratiques, Instruments, Images

Nom du responsable : M^{me} Françoise GETREAU, M. Frédéric BILLIET

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2012	Au 01/01/2014
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	0	2 1/6
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires	0	0,66
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	0	0,33
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	0	
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0	
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants	0	
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche	0	
ETP de doctorants	0	
TOTAL	0	3 1/6



• Appréciations détaillées

Avis global sur le thème

Cet « axe » 3, qui apparaît très spécialisé (comparativement aux thèmes 1 et 2), se présente, selon les protagonistes, comme un véritable « ballon d'essai » de la structure globale envisagée en cas de regroupement. Il apparaît le plus prometteur en termes de rapprochement entre l'Institut de recherche sur le patrimoine français d'un côté et Patrimoines et langages musicaux de l'autre

Points forts et possibilités liées au contexte

Ce thème représente une réelle tentative de regrouper sous une seule bannière des projets de recherches qui étudient des objets similaires selon des méthodes comparables. L'idée paraît tout à fait pertinente et s'appuie sur un historique déjà bien affirmé (ANR « Musiconis », revue *Musique-Images-Instruments*). La nouveauté semble par ailleurs se porter sur le thème de la musique dans les affiches.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Sur les divers projets concrètement évoqués (« Musiconis, Représenter la partition » ; « Euterpe » ; « Musique / Images / Instruments » ; « Affiches, Annonces et Avis divers » ; instruments chinois dans les musées ; lutherie électrique, électronique et informatique ; claviers), un seul, le dernier (expressivité des claviers et courants de l'interprétation pianistique) profiterait réellement du projet de fusion, en associant des chercheurs issus de l'IRPMF et de PLM.

Recommandations

Le comité d'experts recommande de veiller à ce que les personnels techniques qui quittent l'unité soient remplacés pour que le travail fécond qui y est produit soit poursuivi.



Thème 4 : Musicologie numérique

Nom du responsable : M^{me} Cécile DAVY-RIGAUX, M^{me} Laurence DECOBERT, M^{me} Alice TACAILLE

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2012	Au 01/01/2014
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	0	5 5/6
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires	0	1 1/3
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	0	1 1/3
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	0	1
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0	
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants	0	0
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche	0	0
ETP de doctorants	0	
TOTAL	0	9 1/3



• Appréciations détaillées

Avis global sur le thème

Comme pour l'« axe » 3, le champ de l'« axe » 4 est également relativement étroit. Il propose d'unir les énergies consacrées à la musicologie numérique (bases de données, outils d'analyse) réparties pour l'instant dans les trois unités évaluées.

Points forts et possibilités liées au contexte

Fédérateur par essence, l'« axe » 4 consiste en la création d'un collectif qui a pour but de rassembler tous les outils numériques déjà mentionnés dans les initiatives précédentes.

Points à améliorer et risques liés au contexte

L'idée consistant à créer un pôle de recherche autour de la *digital musicology* est louable, mais pour l'heure, les équipes ne s'appuient que sur une collaboration spécifique, réalisée dans le cadre du projet « Neuma ».

Recommandations

Le comité d'experts s'interroge sur les moyens dont disposeront les chercheurs pour alimenter, structurer et gérer le réseau des bases de données annoncées : en d'autres termes, quels personnels techniques pourront être mobilisés à l'appui de ce projet de laboratoire de référence ? Dans le panorama toujours plus éclaté de la *digital musicology*, quelles collaborations nationales et internationales peuvent être envisagées afin de gagner en lisibilité ?



Conclusion générale

Le comité unanime exprime une grande perplexité devant le projet de fusion Observatoire musical français (OMF) - Patrimoines et langages musicaux (PLM)- et Institut de recherche sur le patrimoine français (IRPMF). Tout d'abord, à la lecture du projet rédigé par les équipes, il apparaît qu'aucune réflexion approfondie commune ne se dégage, ni sur les axes communs, ni sur les projets de collaboration. Le projet se présente globalement comme une simple juxtaposition des unités existantes, purement redéfinies, dans le projet du futur laboratoire, en « axes », à une ou deux propositions près (un « axe » nouveau apparaît). Les réserves émises par le comité sont renforcées par les doutes des unités elles-mêmes. On constate en effet, qu'« après avoir envisagé la fusion de l'ensemble », les unités ont préféré « procéder par étapes » et « préserver deux entités ».

Si le point fort du projet se fonde en effet sur la qualité scientifique des unités prises individuellement, il demeure problématique de voir si peu avancée la réflexion sur la gouvernance. En outre, il est indispensable de corriger l'absence de cohérence du contenu scientifique général et de son articulation. Car, dans le flou des enjeux projetés et des moyens non pensés, l'aspect proprement fusionnel du projet représente véritablement la pierre d'achoppement du dossier. En l'occurrence, aucun « projet » scientifique sérieux n'apparaît dans cette intégration proposée des trois laboratoires évalués. La meilleure preuve en est que les deux premiers « axes » scientifiques retenus reprennent purement et simplement le périmètre des équipes antérieures : l'Institut de recherche sur le patrimoine français (IRPMF) d'un côté (« axe » 1) et les deux Équipes d'Accueil de Paris-Sorbonne de l'autre (« axe » 2). Cette fusion qui n'en n'a que le nom ne peut évidemment pas tenir lieu de projet collaboratif, d'autant plus que le document écrit précise (page 2) que les lignes budgétaires de ces deux « axes » resteront clairement identifiées et séparées.

Dans ces circonstances antinomiques, la cohérence scientifique ne peut que souffrir d'une telle situation : ainsi, les thèmes 1 des « axes » 1 et 2 proposent des objets d'études rigoureusement identiques (« éditions critiques et catalogues »), de la même façon que le thème 6 de l'« axe » 1 compte explorer, comme le thème 2 de l'« axe » 2, les « répertoires et institutions ».

Les doutes du comité sont malheureusement partagés par les responsables des unités destinées à s'unir. Lorsque la problématique de la justification scientifique de cette fusion est posée, la direction de l'unité à venir répond en expliquant que « tout reste à faire ». De même, on voit apparaître dans les déclarations des responsables les notions de « décloisonnement » et de « synergie », alors même que, dans leurs présentations orales comme dans le projet rédigé, aucune mention n'est faite d'un lien quelconque entre les « axes » 1 et 2 - lesquels correspondent respectivement, rappelons-le, à l'actuel Institut de recherche sur le patrimoine français (IRPMF), et à la plus grande partie des recherches des Équipes d'Accueil de Paris-Sorbonne ; ils recouvrent les périmètres respectifs des deux établissements porteurs. Le projet de fusion n'est donc, à ce stade, qu'une pure juxtaposition des entités existantes. Le projet écrit, quant à lui, souligne certes que de cette fusion naîtrait « la plus grosse unité de musicologie » en France ; mais cet argument peut-il raisonnablement tenir lieu de viatique scientifique ? Au bout du compte, à la lecture du projet, on ne découvre qu'une élaboration à penser et un projet scientifique à construire - situation qui ne peut s'expliquer, d'autant plus que les concepteurs n'avaient pu plaider en l'occurrence le manque de temps pour y réfléchir.

A la question de la cohérence scientifique recherchée à travers un tel projet, les tutelles répondent de leur côté en termes de « redynamisation de la musicologie au CNRS », dans le but de « redessiner le paysage de la musicologie en France » ; ou bien elles invoquent « l'opportunité » représentée par les circonstances d'une évaluation ayant lieu dans la même vague pour les trois unités, ainsi que la possibilité de postuler à des instances délivrant des labels d'excellence.



De leur côté, si les ITA de l'Institut de recherche sur le patrimoine français se disent prêts à « relever le défi », ils ne voient pas comment ils pourraient accomplir de plus en plus de tâches du fait d'une mutualisation, encore moins comment ils pourraient ajouter de nouvelles tâches à celles qu'ils accomplissent actuellement - le risque dans ce cas serait de ne plus pouvoir se consacrer aux programmes déjà existants, dont l'avancement serait ainsi compromis. Il y a donc là un véritable danger, compte tenu de la richesse et de l'originalité de bases de données comme « NEUMA » (avec ses différentes composantes) ou « Euterpe ». Cette dernière, consacrée à l'iconographie musicale, sera aussi fragilisée par le départ de l'ingénieure spécialisée dans ce domaine (la documentaliste). Son remplacement est donc prioritaire. Une autre demande de remplacement concerne l'ingénieure qui était en congé longue durée (non remplacée à ce jour) et partira à la retraite.

Au moment où le travail s'accroîtrait du fait de la fusion, si elle a lieu, il manquerait donc deux postes. La gestionnaire verrait également son travail s'alourdir de façon considérable, mais rien n'est prévu pour y remédier. Enfin la nouvelle unité aurait besoin d'urgence d'un *webmaster*, l'ingénieur réseau ne pouvant s'occuper du site.

Pour l'heure, le projet proprement dit en est donc réduit aux « axes » 3 et 4, la sagesse stratégique à adopter étant probablement d'avancer par étapes à partir d'un thème consensuel et d'une rencontre progressive des pratiques scientifiques. Dans ce contexte seulement, et à condition de préserver les savoir-faire et les missions scientifiquement construites, tout en veillant à développer le nombre de personnels administratifs, une symbiose réelle des forces vives pourrait être envisageable. Puisqu'il s'agit de trois équipes qui travaillent déjà ensemble sur certains projets, la fusion constituerait alors une étape supérieure, qualitativement et quantitativement. Mais elle suppose le préalable fédérateur qui actuellement fait défaut. Aussi, le comité recommande-t-il une réflexion approfondie sur la pertinence de la mise en place d'un tel centre mono-disciplinaire en musicologie, et, surtout, une évaluation scientifique des opportunités à créer pour qu'une telle entité, encore à concevoir, contribue bien plutôt au rapprochement des disciplines et à leur rencontre fertile, qu'à l'affirmation de leur stricte indépendance.

Compte tenu de ce qu'il a lu et entendu lors de la visite, le comité d'experts recommande une démarche véritablement progressive et scientifique : un rapprochement des deux Équipes d'Accueil pourrait d'abord avoir lieu, afin de travailler à une cohérence scientifique qui permettrait de réfléchir en toute sérénité à de nouveaux « axes » pensés et structurés en concertation avec l'Institut de recherche sur le patrimoine français (IRPMF). Quant à cet Institut, il ne doit pas exclure l'exploration d'autres possibilités partenariales universitaires.

En conclusion, en l'absence de projet scientifique commun qui soit clairement identifié, compte tenu de l'inexistence de locaux communs, et dans le renoncement d'emblée à toute mutualisation des moyens personnels et financiers, le rapprochement proposé apparaît avant tout comme un affichage institutionnel et une « labelisation » réciproque, dont la validité et la pertinence scientifique restent à démontrer.



5 • Déroulement de la visite

Date de la visite

Début : Vendredi 16 novembre 2012 à 9h00

Fin : Vendredi 16 novembre 2012 à 19h00

Lieu de la visite

Institution : Bibliothèque nationale de France

Adresse : 5 rue Vivienne 75002 Paris

Déroulement ou programme de visite

La visite a été précédée d'un huis clos du comité, la veille (jeudi 15 novembre), à l'Université Paris-Sorbonne, salle des Actes, 54 rue St Jacques, de 20h15 à 21h45.

Cette visite a consisté tout d'abord dans la réunion plénière, en présence des membres des trois unités, de 9h à 12h30 ; a suivi, de 12h45 à 13h45, la rencontre avec les tutelles : la directrice adjointe scientifique de l'Institut national des Sciences humaines et sociales du CNRS, le professeur délégué à la recherche de l'université de Paris-Sorbonne, la responsable recherche du département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie du Ministère de la culture et de la Communication, et un représentant de la Bibliothèque nationale de France. Après le déjeuner, de 15h à 16h, se sont tenues la rencontre avec les doctorants, puis la rencontre avec les personnels ITA. La journée s'est terminée par un deuxième huis clos du comité, de 16h à 19h.

Les collègues qui ont présenté leurs travaux et leur projet à la réunion du matin l'ont fait avec passion, mais sans occulter les nombreuses questions que poserait l'avenir dans une unité fusionnée d'une dimension et d'une complexité bien supérieures à la situation présente.

Lors de la rencontre avec les doctorants, le comité de visite a été impressionné par leur envie de réussir malgré des difficultés soulignées. Mais il s'étonne de n'avoir pas pu rencontrer plus de doctorants : seuls 10 d'entre eux sur 160 avaient été convoqués par les unités, qui ont justifié leur choix par l'exiguïté de la salle, qu'elles avaient pourtant elles-mêmes choisie.

Certains membres des unités visitées n'ont pas toujours semblé évaluer correctement les avantages que présente la participation d'experts étrangers à un comité de visite.



6 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

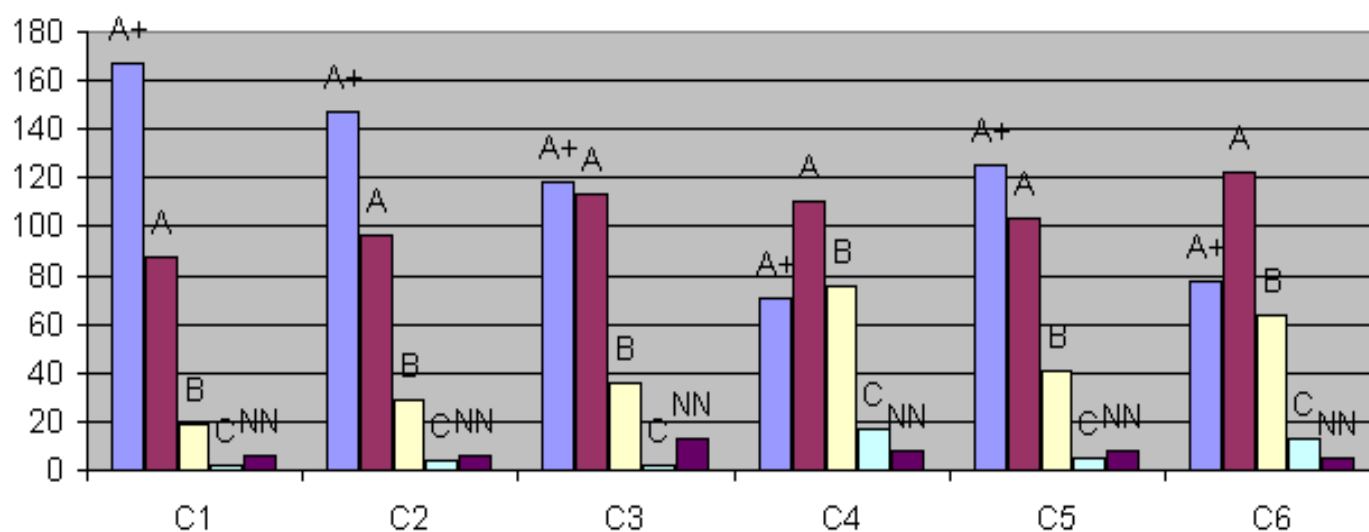
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





7 • Observations générales des tutelles



Le Président

En Sorbonne, le 31 janvier 2013

Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités de
recherche
AERES
20, rue Vivienne
75002 Paris

Objet : rapport d'évaluation des unités de recherche

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir les rapports d'évaluation des équipes de recherche portées par l'Université Paris-Sorbonne. J'en accuse ici réception.

Je vous fais également parvenir, en pièces jointes, les observations et commentaires des Directeurs qui en ont émis le souhait.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Barthélémy JOBERT
Président de Paris-Sorbonne

P/O Pascal AQUIEN
Vice-Président,
Conseil Scientifique

Évaluation de l'AERES sur l'unité : Nouvelle unité mixte de recherche en musicologie
***S2PUR140006517 - Centre de recherche musicologique - 0751720M**

Paris, le 28 mars 2013

Madame, Monsieur,

Les enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants et personnel des équipes tiennent à remercier les membres du comité de visite pour le travail fourni comme pour l'occasion qui leur a été donnée d'établir des rapports d'activité et un projet sincères, permettant une auto-évaluation approfondie.

Nous vous prions de trouver sous forme de deux documents les erreurs factuelles et les observations demandées.

Veillez croire, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Denis Herlin

Porteur du projet, directeur de recherche au CNRS

**Évaluation de l'AERES sur l'unité : Nouvelle unité mixte de recherche en musicologie
*S2PUR140006517 - Centre de recherche musicologique - 0751720M**

Observations de portée générale

REMARQUES SUR LES DEUX BILANS DE L'OMF ET DE PLM

Concernant l'appréciation de l'unité (p. 6-7) le rapport est réaliste (aussi bien sur les points forts que les points à améliorer) et constructif. On regrette d'autant qu'il ne le soit pas sur l'évaluation du projet.

L'appréciation sur l'organisation et la vie de ces entités pâtit fortement de la méthode de l'AERES, peu en dialogue. Des réponses auraient pu être apportées facilement :

— p. 4 la direction de PLM est constituée de François Picard et Alice Tacaille, tous deux élus par les enseignants-chercheurs de l'Équipe.

— p. 6, par. 3 : remplacer *pour Patrimoines et langages musicaux* par *pour les deux unités*. La convention avec le CNSMDP a été négociée par des représentants des deux unités et concerne donc tout autant l'OMF que PLM.

— p. 11 il aurait été plus juste d'attribuer la recherche sur les musiques actuelles à l'OMF et l'importante présence au Réseau Asie aux chercheurs statutaires et doctorants de PLM aux côtés de ceux de l'OMF.

— p. 13 à PLM (comme c'est relevé pour l'IRPMF), les assemblées générales, mensuelles, auxquelles participent les doctorants, ont valeur de conseil de laboratoire.

— p. 13 et 14 le grand nombre de doctorants à PLM est lié à des spécialités rares à ce niveau en France (en particulier ethnomusicologie) ; de plus, ce nombre est apprécié des doctorants eux-mêmes pour la richesse et la force collective que cela leur apporte. Ils bénéficient de plus d'un engagement croissant et apprécié de l'école doctorale Concepts et Langages.

D'une manière générale, l'OMF regrette que n'ait pas été perçue la forte cohérence qui unit ses différents groupes depuis des années autour des pratiques sonores de ces derniers siècles et vise désormais une véritable anthropologie musicale.

Les travaux pluriartistiques ont été théorisés dans cette unité à de multiples reprises : voir notamment les dix volumes collectifs du groupe MAP et les actes du colloque consacrés au *Comparatisme*.

L'important passage au numérique en termes de publications, de mise à disposition d'articles, le développement des sites internet coopératifs et actifs des équipes aurait dû être mis au positif du bilan. La comparaison des bilans des équipes d'accueil et de l'UMR montre une différence nette en terme de cultures et de stratégies de publication, que la réunion des chercheurs et enseignants-chercheurs au sein d'une même entité permettra de faire converger vers le haut.

REMARQUES SUR LE BILAN DE L'IRPMF

Les membres de l'IRPMF remercient le comité de visite de l'AERES pour le travail effectué.

— p. 6. Deuxième paragraphe qui concerne « La capacité à étendre et à renforcer des liens avec le milieu européen dans des domaines reconnus d'expertise de l'unité » : pour l'IRPMF, bien au-delà des collections, il s'agit aussi des nombreuses activités, colloques, publications, expertises menées avec des institutions étrangères.

— p. 7. Points à améliorer. Il est curieux d'y mentionner le rapport d'échelle inégal (15 doctorants IRPMF, 150 Paris-Sorbonne), remarque qui est en contradiction avec celle qui est mentionnée p. 14 où il est dit, à juste titre, que les membres de l'IRPMF « n'ont pas d'obligation statutaire d'enseignement qui permet de susciter un grand vivier de doctorants ».

— p. 9. L'avis du comité indiquant que « Les perspectives de développement musicologique ne pouvant guère prendre corps, de l'avis du comité, si elles reposent sur la croyance en une éventuelle autosuffisance musicologique », est en contradiction avec l'ensemble des liens de travail pluridisciplinaire développés depuis 18 ans à l'IRPMF (histoire, littérature, informatique, histoire de l'art, sociologie, philosophie, théologie etc.) soulignés par le comité p. 9.

— p. 10. La base de données « Sequentia » ne résulte ni de la collection « Église, Liturgie, Société dans l'Europe Moderne », ni des liens qui ont été tissés avec la Bibliothèque franciscaine. Elle préexistait et parce qu'elle avait des objectifs larges, cette base accueille les travaux diversifiés, notamment issus de la collaboration avec cette bibliothèque.

— p. 10. L'identité de l'unité ne s'appuie pas que sur « La musique française du XVII^e siècle au début du XX^e siècle », mais sur « La musique **en France** » : les rapports franco-italiens et franco-allemands, la musique italienne notamment en France, la facture instrumentale européenne, l'iconographie musicale en Europe, sont autant de thématiques cultivées depuis l'origine à l'IRPMF.

— p. 14. La formule « outre l'instauration de stages longs, le comité d'experts a noté la présence de directeurs de thèse au sein de disciplines mixtes » reste obscure et ne renvoie à aucune réalité.

REMARQUES SUR LE PROJET FORMULEES PAR OMF ET PLM

Les entités prennent acte du fait que l'affichage en axes 1 et 2 des activités correspondantes et parallèles de l'IRPMF et des équipes d'accueil de Sorbonne n'a pas été saisi et a été au contraire perçu comme un objectif, alors qu'il est un état de fait à la date de dépôt du projet (octobre 2012), et que l'objectif est bien à moyen terme (nous envisageons le mi-mandat, soit 2016) de faire fusionner les thématiques communes et les objets communs.

— p. 15. Ce n'est pas la « visibilité » qui aurait « défini le futur laboratoire » mais le désir des Équipes d'accueil de s'associer au CNRS, en particulier pour ses bonnes pratiques en matière de gouvernance et de professionnalisme. La lecture en seuls termes de masse critique (p. 15) faite par le comité est partielle et infondée.

— p. 18. La « recommandation » est un parti pris qui n'est pas sérieux, car il ne tient compte ni du contexte ni du projet.

— p. 20. Contrairement à ce qui est affirmé, les membres de l'OMF et de PLM ont de nombreuses occasions de travailler en commun : UFR, école doctorale, séminaires et journées d'études en Sorbonne, associations professionnelles (Société française d'analyse musicale, Société française de musicologie, Réseau Asie, collaborations avec l'université Antonine...).

— p. 24. La « recommandation » n'est qu'une suite de questions qui aurait dû figurer dans les points à améliorer.

— p. 27. L'ensemble des personnels, enseignants-chercheurs, enseignants, doctorants de PLM regrette que le nombre de doctorants autorisés à participer à la visite ait été effectivement limité, à la suite d'une exigence de l'IRPMF. Néanmoins, l'ensemble des doctorants se sont organisés eux-mêmes et ont préparé avec sérieux leur représentation.

— p. 27. L'ensemble des responsables et tous les membres consultés jugent positifs la présence d'experts étrangers et les remercient de leur disponibilité.

L'OMF et PLM s'étonnent que l'interdisciplinarité autour d'un même objet, la musique et ses contextes de production, de réception et de transmission, soit aussi mal vue, aussi mal appréciée par le comité et fasse l'objet d'un doute systématique, renvoyant à une hypothétique méthode, saluée à l'IRPMF et niée dans les équipes d'accueil.

Nous tenons à rappeler plusieurs arguments en faveur de la fusion :



La recherche et la formation des doctorants par la recherche doivent nécessairement passer par une collaboration de chercheurs de différents statuts (relevant d'une université, d'un institut ou d'un établissement public de la Culture), et non des activités cloisonnées.

Réduction du nombre des unités parisiennes - La fusion réduit considérablement le nombre des unités parisiennes de musicologie qui seront appelées à grouper leurs thématiques autour de quelques grands axes. Elles laissent ainsi davantage de possibilités encore aux laboratoires des régions de se structurer, avec l'aide d'autres disciplines, en spécialités complémentaires fortes. C'est ce que développent en particulier déjà les départements de musique implantés au sein d'UFR Arts, dont plusieurs ont obtenu des LABEX.

Les unités de recherche ont besoin de projets et de changements pour vivre et accueillir les nouveaux membres et projets. C'est justement parce que les bilans de l'OMF et de PLM de 2008 ont été reconnus par l'AERES comme particulièrement bons en matière de production scientifique et de cohérence que les entités ont été en mesure de bâtir un projet plus ambitieux et proposer un élargissement dans des conditions saines.

Le grand nombre des points communs dans les axes 1 et 2 semble rendre le reste du travail de collaboration beaucoup plus simple, mais forcément plus long en raison de l'abondance des propositions.

Compte tenu du grand nombre de demandes d'encadrement doctoral en musicologie reçues à Paris-Sorbonne, il est important que les compétences des chercheurs du CNRS puissent être mises à la disposition des jeunes chercheurs. Cela ne devrait nullement exclure la collaboration avec d'autres établissements ou laboratoires.

La récente constitution des PRES et des Pôles supérieurs, comme les importantes métamorphoses de notre monde actuel, nous invite à réviser certaines de nos conceptions voire à bien recentrer notre discipline. Cette fusion nous permettra d'y réfléchir plus puissamment tous ensemble pour puiser dans cette réflexion un nouveau dynamisme.

REMARQUES SUR LE PROJET FORMULEES PAR L'IRPMF

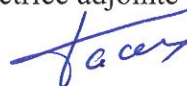
— p. 24. Thème 4. Recommandations. À la question « quelles collaborations nationales et internationales peuvent être envisagées ? », on ne peut que répondre que l'importante collaboration avec le RISM (Répertoire International des Sources Musicales) branche française, dont l'indexation est d'ores et déjà initiée, témoigne d'un fort potentiel. Elle a été oubliée ici alors qu'elle est mentionnée p. 27 du projet et a été soulignée lors de la présentation devant le comité de visite.

La majorité des membres de l'IRPMF souscrit aux recommandations formulées par le comité de visite de l'AERES.

François Picard
Directeur de l'EA 4087 (PLM)



Alice Tacaille
Directrice adjointe de l'EA 4087 (PLM)



Danièle Pistone
Directeur de l'EA 206 (OMF)



Florence Gétreau
Directeur de l'UMR 200 (IRPMF)



Denis Herlin
Porteur du projet Directeur de recherche au CNRS

